

Lyon, le 13 ~~août~~ 1855

Le Président du Conseil des Prud'hommes
de la ville de Lyon.

a Monsieur Charnier Membre du Conseil

Si je reçois avec intérêt D. le rapport que vous me faites faire
à ce sujet

M. Langlade Claude demandant
menté des Capucins, 20, est venu se plaindre
de la conduite de son apprenant Langlade Félix 19 ans
je vous prie de prendre ce jeune homme sous votre surveillance et de le visiter
aussi souvent que vous le jugerez convenable

Des paternelles remontrances le détermineront probablement à se mieux conduire
et à remplir parfaitement ses devoirs

Mais si les voies de l'au persuasion n'étaient pas suffisantes, vous le
reprimanderiez sévèrement, et enfin si, ne faisant point compte de vos bons avis, il
continuait à se mal conduire, vous vaudriez bien m'adresser un rapport, et le conseil
lui appliquerait les dispositions débâloir.

Veuillez agréer, Monsieur Collègue, l'assurance de ma considération distinguée

Jean Corin au présent

{
Guachise graphico
Voir ci-derrière

Félix Battide



dans le cabaret de d'ouyseade

J'euue seies rendu a la foer de la réception de
mon maistre. Le maistre se plaignit d'etre
gravé, L'apprenti avouea s'en être rendu coupable.
Par quel motif? (lui dis je) pour me faire
recevoir parceque je ne veux plus rester ici.

Vous êtes un graveur, en iusobet ieuues au greve
grecen, Je veues félicite de votre frachise, car
tous les apprantes que j'ai ees a réprimander
seur leur ieuues avaient le bâtre bleu, ceus
ils ne l'avaient pas. Je veux félicite de
votre frachise.

apres ce pepe de uostre j'esi à l'igé copie de le
ctre que le maistre doroit écrire aux parents
de son frere et graveur ap.

(P.J.)